

On aboutira probablement à trois règles simples : le grand public paiera essentiellement, comme aujourd'hui, le support (mais rarement le contenu) ; les professionnels paieront le contenu (et le support) ; tout le monde paiera le service.

Un chantier immense est en train de s'ouvrir, mais que diable, gardons les droits d'auteur et les droits de la propriété industrielle, au nom de l'éthique (pour le créateur) et de l'efficacité (pour l'économie) !

Patrice Noailles

Président de MemoPage.com S.A.

Chargé de cours d'Histoire des Techniques à l'Université de Marne La Vallée

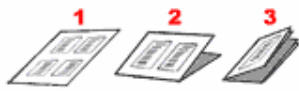
Norbert Paquel

Consultant en stratégie NTI

Directeur de Canope

4

Le MemoPage ne se coupe pas, il se plie en 2 puis encore en 2.



MemoPage
 .com
 Modèle déposé
 Tous droits réservés
 ISSN en cours

Les droits d'auteur ne doivent pas mourir !

LesEchos

- Mercredi 12 septembre 2001

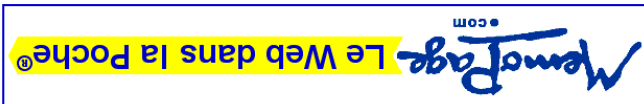
Les querelles sur Napster tout autant que le débat sur les médicaments pour le sida ont remis à l'ordre du jour la question des droits d'auteur et plus généralement des droits intellectuels. Il n'en fallait pas plus pour réunir une coalition composite contre ces droits intellectuels : tenants d'un marxisme pur et dur (encore convaincus que la propriété, c'est le vol !), libéraux à tous crins (convaincus qu'un droit exclusif trop long est dangereux pour la concurrence), et pourfendeurs de l'horreur économique (convaincus que tout droit économique doit être aboli). Derrière ces critiques excessives qui arrivent au moment où nous entrons dans la « société de l'information », il existe un problème éthique et économique bien réel.

Le fondement du droit de la propriété intellectuelle et notamment des droits artistiques est la reconnaissance de la réalité d'un travail intellectuel et de la nécessité de partager les fruits de ce travail entre ceux qui les exploitent. Cette rémunération est répartie non en fonction du coût, c'est-à-dire du travail réalisé, mais en fonction de sa qualité, c'est-à-dire du « succès » du produit artistique ou industriel. Ainsi, un écrivain à succès peut vivre de ses écrits alors qu'un auteur sans succès (qui peut aussi être de talent) ne le peut pas.

....



1



....

Le problème vient des excès de ce système conçu au XVIII^e et XIX^e siècles alors que la capacité technique de production était limitée, et donc aussi le volume des revenus que l'on pouvait tirer d'une invention, d'un écrit ou d'un spectacle. Ces droits intellectuels ont été conçus dans un univers où les coûts marginaux n'étaient pas nuls. Or, nous entrons dans une économie de l'information caractérisée par des coûts marginaux quasi-nuls et ce d'autant que nous entrons aussi dans une économie de type « bricolage » dans laquelle le temps n'a pas de valeur économique réelle pour certaines activités des particuliers pourtant équipés d'outils puissants.

La défense vigoureuse de ces droits s'impose néanmoins pour deux raisons :

1 - L'éthique commande qu'on rémunère un auteur pour son travail intellectuel en rapport avec son appréciation par le public (et non en vertu d'un quelconque comité « Théodile »)

2 - L'histoire économique démontre que la défense des droits intellectuels a été un facteur de réussite économique, d'expansion des activités culturelles, scientifiques et techniques aussi bien qu'industrielles. Les pays qui, pour des raisons idéologiques, ont éliminé la rémunération de la propriété intellectuelle, ont tous connu une évolution dans laquelle l'essentiel de l'innovation ou de la créativité provenait de la copie ou l'espionnage. Cette situation a été l'un des facteurs de leur déclin.

Il faut donc, non pas détruire les droits d'auteurs, et plus généralement les droits intellectuels, mais les adapter à notre époque. Il s'agit de reconstruire des règles à partir des consensus sociaux et des réalités économiques. Nous proposons d'explorer plusieurs directions :

1 - Tolérer le « bricolage » : il est illusoire d'espérer qu'on pourra empêcher la copie privée. Ce serait aussi ridicule que d'interdire le

3 - Distinction selon les contenus : il ne faut pas mélanger les spectacles avec les données scientifiques ou économiques. Que ce soit pour le paiement ou pour la durée des droits, les règles ne peuvent être identiques dans tous les cas.

4 - Adapter la base des droits au public visé : il s'agit de distinguer, les usages et les prix selon les acteurs. Ainsi est-il envisageable de pratiquer des prix différents pour une information destinée à un étudiant. Il y aura des difficultés mais l'expérience de la presse ou de certains services de documentation démontre que c'est possible.

5 - Tenir compte des souhaits et possibilités des auteurs : L'exemple des médicaments pour le sida montre que le prix peut dépendre de la capacité de l'acheteur.

6 - Prendre en compte le service et le temps : c'est déjà le cas, par exemple, pour une information boursière qui vieillit très vite (valeur nulle après 30 mn). Le temps reste un élément essentiel de l'appréciation du service : chacun peut payer pour trouver plus vite une information, voire une musique ou un spectacle. Mais toute une vie + 50 ans, c'est un peu long.

....

3



....

2 - L'histoire économique démontre que la défense des droits intellectuels a été un facteur de réussite économique, d'expansion des activités culturelles, scientifiques et techniques aussi bien qu'industrielles. Les pays qui, pour des raisons idéologiques, ont éliminé la rémunération de la propriété intellectuelle, ont tous connu une évolution dans laquelle l'essentiel de l'innovation ou de la créativité provenait de la copie ou l'espionnage. Cette situation a été l'un des facteurs de leur déclin.

1 - Tolérer le « bricolage » : il est illusoire d'espérer qu'on pourra empêcher la copie privée. Ce serait aussi ridicule que d'interdire le

2